

Variations sur le thème du travail

Bernard Paquet

Numéro 51, 1990

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/46796ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Intervention

ISSN

0825-8708 (imprimé)

1923-2764 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Paquet, B. (1990). Variations sur le thème du travail. *Inter*, (51), XV–XV.

Variations sur le thème du travail

Bernard PAQUET

Variations sur le thème du travail de Bernard Paquet, installation extérieure dans un espace vert situé entre les rues Saint-Dominique, Prince-Édouard et de la Reine dans le quartier Saint-Roch à Québec, devait initialement consister en ce type d'accumulation de pierres comme on en retrouve dans les champs voués à l'exploitation agricole, transposant cette réalité à caractère essentiellement rural dans un contexte urbain. La première phase s'est déroulée à la fin d'octobre et au début de novembre 1990, l'espace d'une semaine. La quantité, la dimension, les caractéristiques des pierres qui lui ont été livrées ne correspondant pas aux attentes de l'artiste, la forme réalisée à l'issue de cette première phase s'est avérée plus complexe que projetée.

Réalisation spontanée où s'enchaînaient décisions et actions, le caractère artistique de cette installation a été directement déterminé par la dimension manuelle de son exécution. Lors de la première phase, plusieurs personnes

Moins rigoureuse et plus aléatoire que la première phase, au caractère sculptural et construit, la seconde phase, au printemps 1991, a consisté en l'implantation sur le site, autour et dans la structure même, de boutures d'espèces végétales, cornouillers et peupliers faux-trembles essentiellement.



PHOTOS Claude BELANGER



résidant à proximité du site ont exprimé leurs inquiétudes quant à la nature de ce qui meublerait leur vue. Des travaux de voirie, exécutés dans les rues adjacentes, ont nuit à la visibilité de cette manœuvre, ce qui a cependant suscité une confrontation intéressante entre deux types de travaux présentant de multiples similitudes, mais qu'on pourrait qualifier d'irréductiblement divergents pour ce qui est de leur finalité.

L'entente avec la Ville stipule que le tout doit être retiré dans deux ans. Selon l'artiste, il serait préférable que l'installation reste en place pendant une période d'au moins cinq ans pour qu'un enracinement suffisant des essences implantées en modifie la structure en s'y intégrant.

pierre hamelin